KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

SAS Abalone France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
SAS Abalone France
43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie B.P. 80095 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

SAS Abalone France

43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie B.P. 80095 44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société SAS Abalone France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 30 juin 2025

KPMG SA



Julien MASSON

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	194 997.81	190 140.15	4 857.66	10 030.24	-5 172.58	-51.57
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 015.77	17 377.46	2 638.31	4 877.32	-2 239.01	-45.91
	Autres immobilisations corporelles	1 070 625.75	788 862.87	281 762.88	212 786.53	68 976.35	32.42
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 649 664.08	2 529 142.00	7 120 522.08	7 551 796.08	-431 274.00	-5.71
	Créances rattachées à des participations	563 215.78		563 215.78		563 215.78	
	Autres titres immobilisés	17 782.50		17 782.50	17 782.50		
	Prêts	4 000.00		4 000.00	9 006.82	-5 006.82	-55.59
	Autres immobilisations financières	54 306.05		54 306.05	54 306.05		
	Total II	11 629 107.74	3 525 522.48	8 103 585.26	7 915 085.54	188 499.72	2.38
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				8 950.00	-8 950.00	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 874 334.02		2 874 334.02	3 228 445.30	-354 111.28	-10.97
	Autres créances	20 228 445.68	511 717.76	19 716 727.92	22 357 738.23	-2 641 010.31	-11.81
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	149 999.08		149 999.08	149 999.08		
	Disponibilités	1 837 915.02		1 837 915.02	1 746 206.75	91 708.27	5.25
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	374 477.57		374 477.57	476 994.34	-102 516.77	-21.49
	Total III	25 465 171.37	511 717.76	24 953 453.61	27 968 333.70	-3 014 880.09	-10.78
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	37 094 279.11	4 037 240.24	33 057 038.87	35 883 419.24	-2 826 380.37	-7.88

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 621 521.83
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 123 812.47	901 869.39	1 221 943.08	135.49
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 149 608.83	1 221 943.08	-72 334.25	-5.92
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 823 421.30	2 673 812.47	1 149 608.83	43.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	508 647.00	361 478.00	147 169.00	40.71
	Provisions pour charges				
	Total III	508 647.00	361 478.00	147 169.00	40.71
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 541 406.78	14 109 729.47	-5 568 322.69	-39.46
	Concours bancaires courants	1 328 846.56	1 061 918.43	266 928.13	25.14
	Emprunts et dettes financières diverses	15 432 433.31	14 553 625.58	878 807.73	6.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 049 298.28	1 026 639.57	22 658.71	2.21
	Dettes fiscales et sociales	1 431 106.33	1 468 189.50	-37 083.17	-2.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	941 879.31	627 486.22	314 393.09	50.10
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		540.00	-540.00	-100.00
	Total IV	28 724 970.57	32 848 128.77	-4 123 158.20	-12.55
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	33 057 038.87	35 883 419.24	-2 826 380.37	-7.88
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	25 510 907.23	24 421 224.87		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 602 362.89		8 602 362.89	9 486 388.99	-884 026.10	-9.32
Chiffre d'affaires NET	8 602 362.89		8 602 362.89	9 486 388.99	-884 026.10	-9.32
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			38 648.17	22 714.94	15 933.23	70.14
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 193 770.94	2 191 167.73	2 603.21	0.12
Autres produits			5 505.62	5 527.23	-21.61	-0.39
Total des Produits d'exploitation (I)			10 840 287.62	11 705 798.89	-865 511.27	-7.39
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			6 859 990.15	7 644 714.09	-784 723.94	-10.26
Impôts, taxes et versements assimilés			98 156.99	97 496.51	660.48	0.68
Salaires et traitements			2 485 187.27	2 532 072.17	-46 884.90	-1.85
Charges sociales			974 428.81	1 007 461.11	-33 032.30	-3.28
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			117 830.39	109 973.69	7 856.70	7.14
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9 147.64	1 371.75	7 775.89	566.86
Total des Charges d'exploitation (II)			10 544 741.25	11 393 089.32	-848 348.07	-7.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			295 546.37	312 709.57	-17 163.20	-5.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 451 881.62	2 797 807.74	-345 926.12	-12.36
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	29 640.00	19 567.50	10 072.50	51.48
Autres intérêts et produits assimilés (3)	394 987.06	453 645.31	-58 658.25	-12.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	406 169.00	88 788.00	317 381.00	357.46
Différences positives de change		86.99	-86.99	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 282 677.68	3 359 895.54	-77 217.86	-2.30
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	616 753.00	1 111 330.00	-494 577.00	-44.50
Intérêts et charges assimilées (4)	626 595.93	481 916.21	144 679.72	30.02
Différences négatives de change	17.03		17.03	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 243 365.96	1 593 246.21	-349 880.25	-21.96
2. Résultat financier (V-VI)	2 039 311.72	1 766 649.33	272 662.39	15.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 334 858.09	2 079 358.90	255 499.19	12.29
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	162 003.00	213 617.00	-51 614.00	-24.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 085.33	9 745.84	5 339.49	54.79
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	15 331.00	37 748.00	-22 417.00	-59.39
Total VII	192 419.33	261 110.84	-68 691.51	-26.31
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	983 422.14	1 013 367.66	-29 945.52	-2.96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	235 640.45		235 640.45	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	162 500.00	3 000.00	159 500.00	NS
Total VIII	1 381 562.59	1 016 367.66	365 194.93	35.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 189 143.26	-755 256.82	-433 886.44	-57.45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 894.00	102 159.00	-106 053.00	-103.81
Total des produits (I+III+V+VII)	14 315 384.63	15 326 805.27	-1 011 420.64	-6.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 165 775.80	14 104 862.19	-939 086.39	-6.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 149 608.83	1 221 943.08	-72 334.25	-5.92

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 33 057 038.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 602 362.89 Euros et dégageant un bénéfice de 1 149 608.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.
Aµ cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 7.061 euros à la société ABALONE TT 9431
Aµ cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 15.904 euros à la société ABALONE TT 9431

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37.617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 l'excédent constaté est de 1.110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15.972 euros à la société ABALONE TT LYON.
Au cours de l'exercice clos, l'excédent constaté est de 23.043 euros à la société ABALONE TT 72.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, l'excédent constaté est de 2.213 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 26.446 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023, l'excédent constaté est de 17.184 euros à la société ABALONE TT LILLE et 45.000 à la société ABALONE TT DIJON.

Aµ cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :

- 22.160 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 31.007 euros à la société ABALONE TT DIJON

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :

- 15.951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2.370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, les excédents constatés sont les suivants :

- 19.503 euros à la société ABALONE TT OSNY

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 les excédents constatés sont les suivants :

- 19.889 euros à la société ABALONE TT OSNY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 56.030 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.354 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 1.587 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 les excédents constatés sont les suivants :
- 3.017 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 46.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 19.860 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 31.196 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 les excédents constatés sont les suivants :
- 53.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.214 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 7.104 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 12.865 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 47.894 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 l'excédent constaté est de 4.648 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 les excédents constatés sont les suivants :

- 41.618 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 17.820 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Au cours de l'exercice l'excédent constaté est de 9.130 euros à la société ABALONE TT VANNES.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 90.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 90.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 20.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 20.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 103.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 25.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 110.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 20.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 180.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 125.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 60.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 90.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 86.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 80.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 76.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 20.000 euros à la société ABALONE ELGD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 50.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 88.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 87.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 44.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 49.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE

- 62.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 41.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 58.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 38.000 euros à la société ABALONE TT ROMORANTIN
- 25.000 euros à la société ABALONE TT COUTANCES
- 3.000 euros à la société ABALONE TT GRENOBLE
- 113.000 euros à la société ABALONE TT PARIS III
- 82.000 euros à la société ABALONE TT MONT DE MARSAN

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 70.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 75.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 45.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 10.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 10.000 euros à la société ABALONE TT ROMORANTIN
- 30.000 euros à la société ABALONE TT COUTANCES
- 100.000 euros à la société ABALONE TT MONT DE MARSAN
- 125.000 euros à la société ABALONE TT SAINT MALO
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LA ROCHELLE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 70.000 euros à la société ABALONE TT LANDES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT SAINT DIE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 20.000 euros à la société ABALONE TT CAEN

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	249 498		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 016		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		22 760
Matériel de transport	515 570		147 207
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	308 282		24 379
TOTAL	932 565		194 346
Autres participations	9 870 354		563 216
Autres titres immobilisés	17 783		
Prêts, autres immobilisations financières	63 313		
TOTAL	9 951 449		563 216
TOTAL GENERAL	11 133 512		757 561

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			249 498	249 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 016	20 016
Installations générales agencements aménagements divers			111 457	111 457
Matériel de transport		34 108	628 669	628 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 161	330 500	330 500
TOTAL		36 269	1 090 642	1 090 642
Autres participations		220 690	10 212 880	10 212 880
Autres titres immobilisés			17 783	17 783
Prêts, autres immobilisations financières		5 007	58 306	58 306
TOTAL		225 697	10 288 968	10 288 968
TOTAL GENERAL		261 965	11 629 108	11 629 108

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	184 968	5 173		190 140
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 138	2 239		17 377
Installations générales agencements aménagements divers	88 697	1 702		90 399
Matériel de transport	353 023	83 917	19 157	417 784
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	258 041	24 800	2 161	280 680
TOTAL	714 901	112 658	21 318	806 240
TOTAL GENERAL	899 868	117 830	21 318	996 380

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 173				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 239				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 702				
Matériel de transport	83 917				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 800				
TOTAL	112 658				
TOTAL GENERAL	117 830				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	361 478	162 500	15 331		508 647
TOTAL	361 478	162 500	15 331		508 647

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 318 558	616 753	406 169		2 529 142
Autres provisions pour dépréciation	511 718				511 718
TOTAL	2 830 276	616 753	406 169		3 040 860
TOTAL GENERAL	3 191 754	779 253	421 500		3 549 507
Dont dotations et reprises					
financières		616 753	406 169		
exceptionnelles		162 500	15 331		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	563 216	563 216	
Prêts	4 000	4 000	
Autres immobilisations financières	54 306	54 306	
Autres créances clients	2 874 334	2 874 334	
Personnel et comptes rattachés	1 150	1 150	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	520	520	
Impôts sur les bénéfices	184 901	184 901	
Taxe sur la valeur ajoutée	213 629	213 629	
Divers état et autres collectivités publiques	3 500	3 500	
Groupe et associés	18 767 276	18 767 276	
Débiteurs divers	1 057 469	1 057 469	
Charges constatées d'avance	374 478	374 478	
TOTAL	24 098 779	24 098 779	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 007		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 362 207	1 362 207		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 508 046	5 293 983	3 214 063	
Emprunts et dettes financières divers	3 150	3 150		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 049 298	1 049 298		
Personnel et comptes rattachés	518 683	518 683		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	242 040	242 040		
Taxe sur la valeur ajoutée	634 674	634 674		
Autres impôts taxes et assimilés	35 710	35 710		
Groupe et associés	15 429 283	15 429 283		
Autres dettes	941 879	941 879		
TOTAL	28 724 970	25 510 907	3 214 063	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 548 201			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	563 216
Créances clients et comptes rattachés	493 098
Autres créances	1 050 717
Disponibilités	474
Total	2 107 505

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 469
Emprunts et dettes financières diverses	24 448
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 350
Dettes fiscales et sociales	491 532
Autres dettes	941 879
Total	1 606 678

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	374 478
Total	374 478

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 61 134 euros, corespondants honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Les soldes résiduels des prêts au 31 décembre 2024 ci-dessous font l'objet d'une Garantie par l'Etat :

PRET BPALC PGE : 756 850 €
PRET SG PGE : 752 814 €
PRET LCL PGE : 883 009 €
PRET CE PGE : 802 648 €
PRET BPGO PGE : 4 791 928 €

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				412 898	412 898
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				107 363	107 363
- dotations de l'exercice				80 795	80 795
Total				188 158	188 158
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				156 256	156 256
- exercice				67 477	67 477
Total				223 733	223 733
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				63 463	63 463
- entre 1 et 5 ans				155 282	155 282
Total				218 745	218 745
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 048	1 048
- entre 1 et 5 ans				8 444	8 444
Total				9 492	9 492

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	47 266
55 à 59 ans	6 à 10 ans	3 949
45 à 54 ans	11 à 20 ans	95 323
35 à 44 ans	21 à 30 ans	12 453
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 003
Engagement total		159 994

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.40 %

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ABALONE FRANCE 383 497 963	SAS	500 000	43 RUE BOBBY SANDS 44800 SAINT HERBLAIN

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS ABALONE TT SAINT DIE	132 000	-62 689	100.00	132 000	132 000			679 017	2 104		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	101	100.00	50 000	50 000				-158		
- ABALONE TT COUTANCES	134 000	-64 208	100.00	134 000	134 000			746 105	2 020		
- ABALONE TT SARTHE	134 000	142 140	100.00	134 000	134 000			2 421 216	143 230		
- ABALONE TT MONT DE MARSAN	134 000	-66 974	100.00	134 000	134 000			399 101	-1 177		
- ABALONE TT FOUGERES	134 000	3 713	100.00	134 000	134 000			1 374 290	42 620		
- ABALONE TT GRENOBLE	134 000	-182 215	100.00	134 000				-36	-50 701		
- ABALONE TT NIMES	139 000	-156 306	100.00	139 000				113 714	-156 306		
- ABALONE TT SAINT MALO	139 000	-1 944	100.00	139 000	139 000			609 899	-1 944		
- ABALONE TT CHATEAU GONTIER	139 000	40 161	100.00	139 000	139 000			3 577 244	40 161		
- CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	-361 717	100.00	529 945				776 484	-169 807		
- SARL ABALONE INVESTIMMO			99.98	4 999	4 999						
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-518 719	99.50	1 987					-261		
- ABALONE TT ANGERS ITS	139 000	-55 798	95.00	132 050	132 050			1 238 859	-55 798		
- SAS ABALONE TT LA ROCHE SUR	125 000	247 622	94.00	229 248	229 248			4 360 939	70 745		
- SAS ABALONE TT 35	125 000	376 090	94.00	113 800	113 800			3 131 633	189 103		
- SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-64 780	94.00	117 500	56 607			774 098	-3 560		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	4 332	94.00	198 616	121 572			1 012 641	-14 615		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	76 470	94.00	154 555	154 555			2 102 290	35 677		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	28 404	94.00	117 500	117 500			1 200 467	908		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	28 096	94.00	117 500	117 500			1 503 645	2 545		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	103 219	94.00	173 951	173 951			1 953 660	61 934		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-62 125	94.00	117 500				134 221	-63 172		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	20 881	94.00	118 440	118 440			1 754 071	46 061		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	30 324	94.00	126 517	126 517			1 134 768	-7 793		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-124 684	94.00	118 440	1 237			689 852	-63 299		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	84 767	94.00	164 602	164 602			1 996 407	45 589		
- SAS ABALONE ELGD	125 000	-58 816	94.00	117 500	62 213			655 276	2 680		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	5 808	94.00	115 620	115 620			2 012 779	61 006		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	380 485	94.00	116 556	116 556			2 468 053	97 932		
- SAS ABALONE TT PROVENCE	121 000	-57 327	94.00	113 740	59 853			1 946 631	2 459		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	-58 539	94.00	113 740	58 713			1 272 303	61 931		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-192 511	94.00	113 740				375 551	-136 104		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	146 331	94.00	115 620	115 620			3 064 520	104 703		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	67 322	94.00	117 500	117 500			1 839 415	14 509		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-38 440	94.00	115 620	79 580			1 648 658	-47 301		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-29 477	94.00	119 380	91 672			854 143	33 357		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	114 753	94.00	222 071	222 071			2 338 207	11 788		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

En Euros.

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	19 965	94.00	112 800	112 800			2 379 714	19 965		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	36 896	94.00	112 800	112 800			1 761 211	26 662		
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-49 197	94.00	112 800	66 555			1 393 409	-5 432		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	6 653	94.00	118 440	118 440			861 820	-11 353		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	-56 758	94.00	146 609	64 147			916 676	-5 878		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	55 731	94.00	115 620	115 920			1 700 859	29 501		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-12 966	94.00	220 950	81 812			1 039 846	11 859		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	190 517	94.00	148 520	148 520			3 062 682	15 820		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	400 521	94.00	37 600	37 600			4 695 538	148 464		
- ABALONE TT CHARTRES	100 000	62 248	94.00	814 637	437 957			1 809 857	12 117		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	37 212	94.00	118 440	118 440			2 099 373	9 291		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	130 747	94.00	148 209	148 209			2 459 086	47 278		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	149 099	94.00	157 553	157 553			3 100 282	61 258		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	114 374	94.00	94 000	94 000			1 800 637	-23 031		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	-53 591	94.00	152 970	62 424			1 027 554	-4 921		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	454 435	94.00	119 303	119 303			5 316 732	124 232		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	146 247	94.00	205 591	205 591			2 802 829	85 238		
- SAS ABALONE TT 9431	120 000		94.00	112 800	112 800			5 108 245	8 232		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	-163 624	94.00	102 000				633 066	-153 662		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	-51 564	94.00	112 800	64 330			1 131 867	4 804		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	257 420	94.00	112 800	112 800			2 247 648	67 352		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-62 822	94.00	119 380	60 327			1 145 458	563		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	58 513	94.00	170 410	170 410			1 251 798	17 121		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	247 984	94.00	112 800	112 800			3 395 271	26 104		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	400 884	89.00	109 470	109 470			5 340 447	116 512		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	205 493	85.00	34 000	34 000			2 368 163	83 271		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	314 236	79.00	31 600	31 600			2 622 828	107 189		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	676 935	75.00	95 155	95 155			6 394 769	188 430		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	477 443	70.10	28 040	28 040			2 490 799	1 015		
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-61 336	70.00	84 000	41 065			2 511 946	20 040		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	-31 931	70.00	63 000	40 648				-14 199		
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	127 708	70.00	84 000	84 000			2 535 354	10 208		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	404 183	69.99	40 000	40 000			4 493 349	86 425		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	194 010	65.10	26 040	26 040			3 248 920	27 875		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	509 796	65.00	65 000	65 000			5 599 779	168 040		
- SCI ELSA IMMO	20 000	95 250	51.00	10 200	10 200			31 965	14 683		
- SCI MANDROS	2 000	-1 706	51.00	1 020	1 020				-159		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SCI STEFX	2 000	56 688	50.00	1 000	1 000			33 152	29 596		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL: 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 1 149 608,83 euros,
- Un poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 2 123 812,47 euros
- Une réserve légale d'un montant de 50 000,00 euros

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 3 273 421,30 euros qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « Autres réserves » la somme de 3 273 421,30 euros

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023			0 euros
31.12.2022			2 500 000,00 euros
31.12.2021			0 euros

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL SOCIAL 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 JUIN 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 1 149 608,83 euros,
- Un poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 2 123 812,47 euros
- Une réserve légale d'un montant de 50 000,00 euros

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 3 273 421,30 euros qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « Autres réserves » la somme de 3 273 421,30 euros

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023			0 euros
31.12.2022			2 500 000,00 euros
31.12.2021			0 euros

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME
LE DIRECTEUR GENERAL

Nadege LIGNON

Signature numérique de Nadege LIGNON
Date : 2026.09.28 11:30:03 +02'00'

SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme

Nadege LIGNON

Signature numérique de Nadege LIGNON
Date : 2026.09.24 08:32:58 +02'00'

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	194 997.81	190 140.15	4 857.66	10 030.24	-5 172.58	-51.57
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	20 015.77	17 377.46	2 638.31	4 877.32	-2 239.01	-45.91
	Autres immobilisations corporelles	1 070 625.75	788 862.87	281 762.88	212 786.53	68 976.35	32.42
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 649 664.08	2 529 142.00	7 120 522.08	7 551 796.08	-431 274.00	-5.71
	Créances rattachées à des participations	563 215.78		563 215.78		563 215.78	
	Autres titres immobilisés	17 782.50		17 782.50	17 782.50		
	Prêts	4 000.00		4 000.00	9 006.82	-5 006.82	-55.59
	Autres immobilisations financières	54 306.05		54 306.05	54 306.05		
	Total II	11 629 107.74	3 525 522.48	8 103 585.26	7 915 085.54	188 499.72	2.38
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				8 950.00	-8 950.00	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 874 334.02		2 874 334.02	3 228 445.30	-354 111.28	-10.97
	Autres créances	20 228 445.68	511 717.76	19 716 727.92	22 357 738.23	-2 641 010.31	-11.81
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	149 999.08		149 999.08	149 999.08		
	Disponibilités	1 837 915.02		1 837 915.02	1 746 206.75	91 708.27	5.25
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	374 477.57		374 477.57	476 994.34	-102 516.77	-21.49
	Total III	25 465 171.37	511 717.76	24 953 453.61	27 968 333.70	-3 014 880.09	-10.78
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	37 094 279.11	4 037 240.24	33 057 038.87	35 883 419.24	-2 826 380.37	-7.88

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 621 521.83
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 123 812.47	901 869.39	1 221 943.08	135.49
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 149 608.83	1 221 943.08	-72 334.25	-5.92
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 823 421.30	2 673 812.47	1 149 608.83	43.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	508 647.00	361 478.00	147 169.00	40.71
	Provisions pour charges				
	Total III	508 647.00	361 478.00	147 169.00	40.71
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 541 406.78	14 109 729.47	-5 568 322.69	-39.46
	Concours bancaires courants	1 328 846.56	1 061 918.43	266 928.13	25.14
	Emprunts et dettes financières diverses	15 432 433.31	14 553 625.58	878 807.73	6.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 049 298.28	1 026 639.57	22 658.71	2.21
	Dettes fiscales et sociales	1 431 106.33	1 468 189.50	-37 083.17	-2.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	941 879.31	627 486.22	314 393.09	50.10
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		540.00	-540.00	-100.00
	Total IV	28 724 970.57	32 848 128.77	-4 123 158.20	-12.55
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	33 057 038.87	35 883 419.24	-2 826 380.37	-7.88
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	27 038 611.80	24 421 224.87		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 602 362.89		8 602 362.89	9 486 388.99	-884 026.10	-9.32
Chiffre d'affaires NET	8 602 362.89		8 602 362.89	9 486 388.99	-884 026.10	-9.32
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			38 648.17	22 714.94	15 933.23	70.14
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 193 770.94	2 191 167.73	2 603.21	0.12
Autres produits			5 505.62	5 527.23	-21.61	-0.39
Total des Produits d'exploitation (I)			10 840 287.62	11 705 798.89	-865 511.27	-7.39
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			6 859 990.15	7 644 714.09	-784 723.94	-10.26
Impôts, taxes et versements assimilés			98 156.99	97 496.51	660.48	0.68
Salaires et traitements			2 485 187.27	2 532 072.17	-46 884.90	-1.85
Charges sociales			974 428.81	1 007 461.11	-33 032.30	-3.28
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			117 830.39	109 973.69	7 856.70	7.14
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9 147.64	1 371.75	7 775.89	566.86
Total des Charges d'exploitation (II)			10 544 741.25	11 393 089.32	-848 348.07	-7.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			295 546.37	312 709.57	-17 163.20	-5.49
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 451 881.62	2 797 807.74	-345 926.12	-12.36
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	29 640.00	19 567.50	10 072.50	51.48
Autres intérêts et produits assimilés (3)	394 987.06	453 645.31	-58 658.25	-12.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	406 169.00	88 788.00	317 381.00	357.46
Différences positives de change		86.99	-86.99	-100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 282 677.68	3 359 895.54	-77 217.86	-2.30
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	616 753.00	1 111 330.00	-494 577.00	-44.50
Intérêts et charges assimilées (4)	626 595.93	481 916.21	144 679.72	30.02
Différences négatives de change	17.03		17.03	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 243 365.96	1 593 246.21	-349 880.25	-21.96
2. Résultat financier (V-VI)	2 039 311.72	1 766 649.33	272 662.39	15.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 334 858.09	2 079 358.90	255 499.19	12.29
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	162 003.00	213 617.00	-51 614.00	-24.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 085.33	9 745.84	5 339.49	54.79
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	15 331.00	37 748.00	-22 417.00	-59.39
Total VII	192 419.33	261 110.84	-68 691.51	-26.31
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	983 422.14	1 013 367.66	-29 945.52	-2.96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	235 640.45		235 640.45	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	162 500.00	3 000.00	159 500.00	NS
Total VIII	1 381 562.59	1 016 367.66	365 194.93	35.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 189 143.26	-755 256.82	-433 886.44	-57.45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 894.00	102 159.00	-106 053.00	-103.81
Total des produits (I+III+V+VII)	14 315 384.63	15 326 805.27	-1 011 420.64	-6.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 165 775.80	14 104 862.19	-939 086.39	-6.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 149 608.83	1 221 943.08	-72 334.25	-5.92

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 33 057 038.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 602 362.89 Euros et dégageant un bénéfice de 1 149 608.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.
Aµ cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 7.061 euros à la société ABALONE TT 9431
Aµ cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 15.904 euros à la société ABALONE TT 9431

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37.617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 l'excédent constaté est de 1.110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15.972 euros à la société ABALONE TT LYON.
Au cours de l'exercice clos, l'excédent constaté est de 23.043 euros à la société ABALONE TT 72.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, l'excédent constaté est de 2.213 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022, l'excédent constaté est de 26.446 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023, l'excédent constaté est de 17.184 euros à la société ABALONE TT LILLE et 45.000 à la société ABALONE TT DIJON.

Aµ cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :

- 22.160 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 31.007 euros à la société ABALONE TT DIJON

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :

- 15.951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2.370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, les excédents constatés sont les suivants :

- 19.503 euros à la société ABALONE TT OSNY

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 les excédents constatés sont les suivants :

- 19.889 euros à la société ABALONE TT OSNY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 56.030 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.354 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 1.587 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 les excédents constatés sont les suivants :
- 3.017 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 46.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 19.860 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 31.196 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 les excédents constatés sont les suivants :
- 53.028 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9.214 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 7.104 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 12.865 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 47.894 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 l'excédent constaté est de 4.648 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 les excédents constatés sont les suivants :

- 41.618 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 17.820 euros à la société ABALONE TT VALENCE

Au cours de l'exercice l'excédent constaté est de 9.130 euros à la société ABALONE TT VANNES.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2021 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 90.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 90.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 20.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 20.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 103.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 25.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :

- 110.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 20.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 180.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 125.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 60.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 90.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 86.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 80.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 76.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 20.000 euros à la société ABALONE ELGD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 50.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 88.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 87.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 44.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 75.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 49.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE

- 62.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 41.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 58.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 38.000 euros à la société ABALONE TT ROMORANTIN
- 25.000 euros à la société ABALONE TT COUTANCES
- 3.000 euros à la société ABALONE TT GRENOBLE
- 113.000 euros à la société ABALONE TT PARIS III
- 82.000 euros à la société ABALONE TT MONT DE MARSAN

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 70.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 75.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 45.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 10.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 10.000 euros à la société ABALONE TT ROMORANTIN
- 30.000 euros à la société ABALONE TT COUTANCES
- 100.000 euros à la société ABALONE TT MONT DE MARSAN
- 125.000 euros à la société ABALONE TT SAINT MALO
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LA ROCHELLE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 70.000 euros à la société ABALONE TT LANDES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT SAINT DIE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- 20.000 euros à la société ABALONE TT CAEN

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	249 498		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 016		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		22 760
Matériel de transport	515 570		147 207
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	308 282		24 379
TOTAL	932 565		194 346
Autres participations	9 870 354		563 216
Autres titres immobilisés	17 783		
Prêts, autres immobilisations financières	63 313		
TOTAL	9 951 449		563 216
TOTAL GENERAL	11 133 512		757 561

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			249 498	249 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 016	20 016
Installations générales agencements aménagements divers			111 457	111 457
Matériel de transport		34 108	628 669	628 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 161	330 500	330 500
TOTAL		36 269	1 090 642	1 090 642
Autres participations		220 690	10 212 880	10 212 880
Autres titres immobilisés			17 783	17 783
Prêts, autres immobilisations financières		5 007	58 306	58 306
TOTAL		225 697	10 288 968	10 288 968
TOTAL GENERAL		261 965	11 629 108	11 629 108

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	184 968	5 173		190 140
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 138	2 239		17 377
Installations générales agencements aménagements divers	88 697	1 702		90 399
Matériel de transport	353 023	83 917	19 157	417 784
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	258 041	24 800	2 161	280 680
TOTAL	714 901	112 658	21 318	806 240
TOTAL GENERAL	899 868	117 830	21 318	996 380

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 173				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 239				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 702				
Matériel de transport	83 917				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 800				
TOTAL	112 658				
TOTAL GENERAL	117 830				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	361 478	162 500	15 331		508 647
TOTAL	361 478	162 500	15 331		508 647

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 318 558	616 753	406 169		2 529 142
Autres provisions pour dépréciation	511 718				511 718
TOTAL	2 830 276	616 753	406 169		3 040 860
TOTAL GENERAL	3 191 754	779 253	421 500		3 549 507
Dont dotations et reprises					
financières		616 753	406 169		
exceptionnelles		162 500	15 331		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	563 216	563 216	
Prêts	4 000	4 000	
Autres immobilisations financières	54 306	54 306	
Autres créances clients	2 874 334	2 874 334	
Personnel et comptes rattachés	1 150	1 150	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	520	520	
Impôts sur les bénéfices	184 901	184 901	
Taxe sur la valeur ajoutée	213 629	213 629	
Divers état et autres collectivités publiques	3 500	3 500	
Groupe et associés	18 767 276	18 767 276	
Débiteurs divers	1 057 469	1 057 469	
Charges constatées d'avance	374 478	374 478	
TOTAL	24 098 779	24 098 779	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 007		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9 870 253	8 183 895	803 350	883 009
Emprunts et dettes financières divers	3 150	3 150		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 049 298	1 049 298		
Personnel et comptes rattachés	518 683	518 683		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	242 040	242 040		
Taxe sur la valeur ajoutée	634 674	634 674		
Autres impôts taxes et assimilés	35 710	35 710		
Groupe et associés	15 429 283	15 429 283		
Autres dettes	941 879	941 879		
TOTAL	28 724 971	27 038 612	803 350	883 009
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 548 201			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	563 216
Créances clients et comptes rattachés	493 098
Autres créances	1 050 717
Disponibilités	474
Total	2 107 505

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82 469
Emprunts et dettes financières diverses	24 448
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 350
Dettes fiscales et sociales	491 532
Autres dettes	941 879
Total	1 606 678

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	374 478
Total	374 478

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 61 134 euros, corespondants honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Les soldes résiduels des prêts au 31 décembre 2024 ci-dessous font l'objet d'une Garantie par l'Etat :

PRET BPALC PGE : 756 850 €
PRET SG PGE : 752 814 €
PRET LCL PGE : 883 009 €
PRET CE PGE : 802 648 €
PRET BPGO PGE : 4 791 928 €

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				412 898	412 898
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				107 363	107 363
- dotations de l'exercice				80 795	80 795
Total				188 158	188 158
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				156 256	156 256
- exercice				67 477	67 477
Total				223 733	223 733
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				63 463	63 463
- entre 1 et 5 ans				155 282	155 282
Total				218 745	218 745
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				1 048	1 048
- entre 1 et 5 ans				8 444	8 444
Total				9 492	9 492

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	47 266
55 à 59 ans	6 à 10 ans	3 949
45 à 54 ans	11 à 20 ans	95 323
35 à 44 ans	21 à 30 ans	12 453
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 003
Engagement total		159 994

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.40 %

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ABALONE FRANCE 383 497 963	SAS	500 000	43 RUE BOBBY SANDS 44800 SAINT HERBLAIN

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS ABALONE TT SAINT DIE	132 000	-62 689	100.00	132 000	132 000			679 017	2 104		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	101	100.00	50 000	50 000				-158		
- ABALONE TT COUTANCES	134 000	-64 208	100.00	134 000	134 000			746 105	2 020		
- ABALONE TT SARTHE	134 000	142 140	100.00	134 000	134 000			2 421 216	143 230		
- ABALONE TT MONT DE MARSAN	134 000	-66 974	100.00	134 000	134 000			399 101	-1 177		
- ABALONE TT FOUGERES	134 000	3 713	100.00	134 000	134 000			1 374 290	42 620		
- ABALONE TT GRENOBLE	134 000	-182 215	100.00	134 000				-36	-50 701		
- ABALONE TT NIMES	139 000	-156 306	100.00	139 000				113 714	-156 306		
- ABALONE TT SAINT MALO	139 000	-1 944	100.00	139 000	139 000			609 899	-1 944		
- ABALONE TT CHATEAU GONTIER	139 000	40 161	100.00	139 000	139 000			3 577 244	40 161		
- CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	-361 717	100.00	529 945				776 484	-169 807		
- SARL ABALONE INVESTIMMO			99.98	4 999	4 999						
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-518 719	99.50	1 987					-261		
- ABALONE TT ANGERS ITS	139 000	-55 798	95.00	132 050	132 050			1 238 859	-55 798		
- SAS ABALONE TT LA ROCHE SUR	125 000	247 622	94.00	229 248	229 248			4 360 939	70 745		
- SAS ABALONE TT 35	125 000	376 090	94.00	113 800	113 800			3 131 633	189 103		
- SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-64 780	94.00	117 500	56 607			774 098	-3 560		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	4 332	94.00	198 616	121 572			1 012 641	-14 615		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	76 470	94.00	154 555	154 555			2 102 290	35 677		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	28 404	94.00	117 500	117 500			1 200 467	908		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	28 096	94.00	117 500	117 500			1 503 645	2 545		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	103 219	94.00	173 951	173 951			1 953 660	61 934		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-62 125	94.00	117 500				134 221	-63 172		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	20 881	94.00	118 440	118 440			1 754 071	46 061		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	30 324	94.00	126 517	126 517			1 134 768	-7 793		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-124 684	94.00	118 440	1 237			689 852	-63 299		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	84 767	94.00	164 602	164 602			1 996 407	45 589		
- SAS ABALONE ELGD	125 000	-58 816	94.00	117 500	62 213			655 276	2 680		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	5 808	94.00	115 620	115 620			2 012 779	61 006		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	380 485	94.00	116 556	116 556			2 468 053	97 932		
- SAS ABALONE TT PROVENCE	121 000	-57 327	94.00	113 740	59 853			1 946 631	2 459		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	-58 539	94.00	113 740	58 713			1 272 303	61 931		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-192 511	94.00	113 740				375 551	-136 104		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	146 331	94.00	115 620	115 620			3 064 520	104 703		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	67 322	94.00	117 500	117 500			1 839 415	14 509		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-38 440	94.00	115 620	79 580			1 648 658	-47 301		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-29 477	94.00	119 380	91 672			854 143	33 357		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	114 753	94.00	222 071	222 071			2 338 207	11 788		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

En Euros.

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	19 965	94.00	112 800	112 800			2 379 714	19 965		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	36 896	94.00	112 800	112 800			1 761 211	26 662		
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-49 197	94.00	112 800	66 555			1 393 409	-5 432		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	6 653	94.00	118 440	118 440			861 820	-11 353		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	-56 758	94.00	146 609	64 147			916 676	-5 878		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	55 731	94.00	115 620	115 920			1 700 859	29 501		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-12 966	94.00	220 950	81 812			1 039 846	11 859		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	190 517	94.00	148 520	148 520			3 062 682	15 820		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	400 521	94.00	37 600	37 600			4 695 538	148 464		
- ABALONE TT CHARTRES	100 000	62 248	94.00	814 637	437 957			1 809 857	12 117		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	37 212	94.00	118 440	118 440			2 099 373	9 291		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	130 747	94.00	148 209	148 209			2 459 086	47 278		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	149 099	94.00	157 553	157 553			3 100 282	61 258		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	114 374	94.00	94 000	94 000			1 800 637	-23 031		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	-53 591	94.00	152 970	62 424			1 027 554	-4 921		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	454 435	94.00	119 303	119 303			5 316 732	124 232		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	146 247	94.00	205 591	205 591			2 802 829	85 238		
- SAS ABALONE TT 9431	120 000		94.00	112 800	112 800			5 108 245	8 232		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	-163 624	94.00	102 000				633 066	-153 662		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	-51 564	94.00	112 800	64 330			1 131 867	4 804		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	257 420	94.00	112 800	112 800			2 247 648	67 352		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-62 822	94.00	119 380	60 327			1 145 458	563		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	58 513	94.00	170 410	170 410			1 251 798	17 121		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	247 984	94.00	112 800	112 800			3 395 271	26 104		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	400 884	89.00	109 470	109 470			5 340 447	116 512		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	205 493	85.00	34 000	34 000			2 368 163	83 271		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	314 236	79.00	31 600	31 600			2 622 828	107 189		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	676 935	75.00	95 155	95 155			6 394 769	188 430		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	477 443	70.10	28 040	28 040			2 490 799	1 015		
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-61 336	70.00	84 000	41 065			2 511 946	20 040		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	-31 931	70.00	63 000	40 648				-14 199		
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	127 708	70.00	84 000	84 000			2 535 354	10 208		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	404 183	69.99	40 000	40 000			4 493 349	86 425		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	194 010	65.10	26 040	26 040			3 248 920	27 875		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	509 796	65.00	65 000	65 000			5 599 779	168 040		
- SCI ELSA IMMO	20 000	95 250	51.00	10 200	10 200			31 965	14 683		
- SCI MANDROS	2 000	-1 706	51.00	1 020	1 020				-159		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- SCI STEFX	2 000	56 688	50.00	1 000	1 000			33 152	29 596		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											